

REUNION DU 13 DECEMBRE 2016

Date de convocation : 7 décembre 2016

L'An deux mil seize, le treize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe HERNOT, Maire,

Etaient présents : DESMONTS Hélène, MURIE André, PAYEN Agnès, THIEURMEL Luc, ROUSSEL Franck, JUIN Françoise, GONZALES Jean, THIEURMEL Valérie, BIGOT Angélique

Absente : HAUPAIS Yasmine

Secrétaire de séance : THIEURMEL Luc

Pas de remarque sur le compte-rendu de la dernière réunion en date du 22 novembre 2016. Adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

2016-12-13-01 : Modification n° 1 du P.L.U. de la commune de CEAUX – transformation de la zone 2AUT en zone 1AUT – ouverture à l'urbanisation de la zone réservée aux activités touristiques

2016-12-13-02 : Tarifs de location de la salle de convivialité au 1^{er} janvier 2017

2016-12-13-03 : Tarifs vaisselle cassée- salle de convivialité au 1^{er} janvier 2017

2016-12-13-04 : Tarifs des concessions dans le cimetière à compter du 1^{er} janvier 2017

2016-12-13-05 : Tarifs des concessions – Espace cinéraire à compter du 1^{er} janvier 2017

2016-12-13-06 : Achat fourneau gaz pour salle de convivialité

<p>MODIFICATION N° 1 DU P.L.U. DE LA COMMUNE DE CEAUX – TRANSFORMATION DE LA ZONE 2AUT EN ZONE 1AUT – OUVERTE A L'URBANISATION DE LA ZONE RESERVEE AUX ACTIVITES TOURISTIQUES - 2016-12-13-01</p>
--

Le Conseil Municipal de la commune de CEAUX a pris une délibération d'approbation du P.L.U. en sa séance du 15 janvier 2015.

Le Règlement ainsi approuvé, définit une zone 2AUT (1.4 ha) non équipée, réservée aux activités touristiques à long terme. L'ouverture à l'urbanisation demeure conditionnée à la réalisation des équipements nécessaires à son fonctionnement et à une modification du P.L.U.

Depuis maintenant plusieurs semaines, Monsieur le Maire est sollicité par différents porteurs de projets sur la zone 2AUT.

Un projet a particulièrement retenu l'attention du propriétaire du foncier concerné.

Ce périmètre convient à la réalisation d'un camping d'environ 60 emplacements dont 10 habitations légères de loisirs, sur une parcelle de 9 960 m².

Un compromis de vente lie actuellement l'acquéreur et le vendeur sur cette zone.

Cette modification N° 1 du P.L.U. vise donc à rendre réalisable cette opération.

De plus, une étude, sur le système d'assainissement collectif démontre que la capacité actuelle de la lagune permet de recevoir ce camping.

Enfin, des aménagements routiers sont envisageables afin de sécuriser le carrefour des forges (RD43/RD113).

La CCAMSM, par délibération n° 2014-12-20-262, est compétente en matière d'urbanisme.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de camping tel qu'il a été présenté,
- Accepte d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AUT, passage en 1AUT
- Demande à la CCAMSM d'engager la modification de droit du P.L.U. de CEAUX afin de transformer la zone 2AUT en 1AUT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au lancement de cette procédure de modification du P.L.U.

TARIFS – LOCATION SALLE DE CONVIVIALITE AU 1^{ER} JANVIER 2017 -2016-12-13-02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide des tarifs suivants pour la location de la salle de convivialité à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	Habitants commune	Habitants Hors commune
Salle	240 €	360 €
Vin d'honneur – concours belote Thé dansant – séminaires – expositions	100 €	130 €
Association communale	175 €	/

Début de la location : Vendredi à 16 heures

Fin de la location : Dimanche à 19 heures

Un chèque de caution de 500 € sera demandé à la remise des clés.

Un supplément de 100 € sera demandé par jour supplémentaire.

Un supplément de 30 € sera demandé pour les locations du 1^{er} janvier au 31 mars et du 15 octobre au 31 décembre pour les frais de chauffage.

Location des couverts : tarif unique : 0.85 € le couvert complet.

En cas de non-respect de l'article 7 du contrat de location (précisant l'état de propreté de la salle après la location) un supplément de 80 € sera demandé.

**TARIFS – VAISSELLE CASSEE – SALLE DE CONVIVIALITE AU 1^{ER} JANVIER 2017
2016-12-13-03**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs suivants pour la vaisselle cassée lors des locations de la salle de convivialité à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Verre et tasse	1.50 € la pièce
Assiette	2.50 € la pièce
1 pièce de couvert	0.80 € la pièce
Carafe	5.00 € la pièce
Plat/soupière/saladier/pichet inox	25.00 € la pièce

Pour toutes autres pièces, remplacement à l'identique par les loueurs.

TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE AU 1^{ER} JANVIER 2017 -2016-12-13-04

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs suivants pour les concessions dans le cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Concession cinquantenaire	300 €
Concession trentenaire	200 €

TARIFS DES CONCESSIONS – ESPACE CINERAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2016-2016-12-13-05

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs suivants pour les concessions dans l'espace cinéraire du cimetière communal de CEAUX à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Columbarium

	<u>2 urnes</u>	<u>4 urnes</u>
Concession 30 ans	600 €	800 €
Concession 50 ans	700 €	900 €

Caveau cinéraire

Concession 30 ans	500 €
Concession 50 ans	600 €

Inscription sur stèle – espace de dispersion

30 ans	100 €
50 ans	200 €

ACHAT FOURNEAU GAZ POUR LA SALLE DE CONVIVIALITE- 2016-12-13-06

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide:

- de retenir le devis de Monsieur FORVEILLE Philippe de Céaux pour l'achat d'un four à gaz avec 6 feux gaz pour un montant de 5 075 € HT soit 6 090 € TTC, pour la salle de convivialité.

De la modification budgétaire suivante :

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses	C/615228-Entretien et réparation bâtiments	- 6 100 €
	Dépenses	C/023- virement à la section d'investissement	+ 6 100 €
<u>Investissement</u>	Recettes	C/ 021- virement de la section de fonctionnement	+ 6 100 €
	Dépenses	C/2188 opération 13	+ 6 100 €

QUESTIONS DIVERSES

Projet de Pôle culturel intercommunal : Présentation du projet par M. le Maire. La localisation à l'Abbaye des Moutons / médiathèque, pôle enseignement artistique, salle de spectacle, pour 14 millions d'euros, le conseil municipal émet un sérieux doute sur l'emplacement de ce projet.

Prévisions budgétaires 2017 : Etude d'aménagement du carrefour des Forges, Etude d'aménagement du réseau d'eau pluvial rue André Parisy.

Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie : création au 1^{er} janvier 2017. Election de l'exécutif le 07 janvier 2017 à Isigny-le-Buat. Une lettre d'information sera distribuée à la population.

SMAEP Baie Bocage : Transfert des compétences : distribution, Production, Gestion au SdEau50 - Syndicat départemental de l'eau de la Manche au 1^{er} janvier 2017.

Concours d'illuminations : passage du jury le 16 décembre 2016.

Vœux du Maire : le 15 janvier 2017 à 11 heures.